

CHIFFRES 2016

Le mot du président Christophe LAURENT

L'année 2016 a été caractérisée par une réduction importante (- 11 %) du nombre de dossiers en stock, qui était de 7 010 dossiers au 31 décembre 2015. Cette réduction est particulièrement significative s'agissant du nombre d'affaires de plus de deux ans (- 51,3 %), lesquelles ne représentent plus désormais que 14,4 % du stock (contre 26,41 % au 31 décembre 2015 et près de 37 % en 2009).

Parallèlement, le nombre d'affaires enregistrées reste relativement stable (5 861 requêtes contre 5 939 en 2015, soit - 1,3 %). Le délai prévisible moyen de jugement, qui est désormais comparable à celui de la métropole, a également diminué (11 mois et 10 jours en 2016 contre 1 an, 2 mois et 14 jours en 2015).

Le taux de couverture des entrées par les sorties s'est nettement amélioré, passant de 98,34 % en 2015 à 112,80 % à la fin 2016, ce qui représente une augmentation de près de 15 points.

Le contentieux des étrangers représente toujours une part importante des flux (près de 31 %) tout comme le contentieux fiscal (près de 13 %) et les contentieux sociaux (plus de 10 %).

Il convient, enfin, de souligner que le taux d'utilisation de Télérecours a atteint près de 88 % (s'agissant des entrées éligibles) en décembre 2016, ce qui est supérieur à la moyenne des tribunaux de métropole.

5 861

affaires enregistrées, soit une baisse de 1,3 % par rapport à 2015

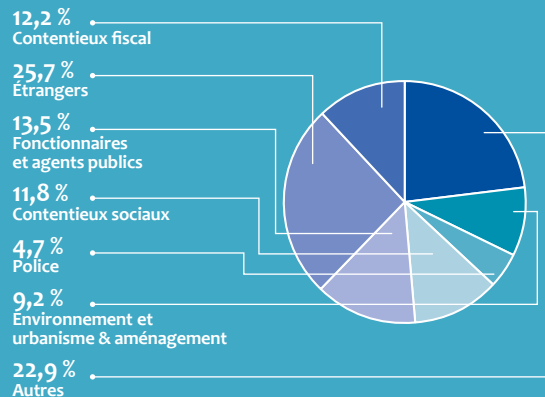
6 611

affaires jugées, soit une hausse de 13,7 % par rapport à 2015

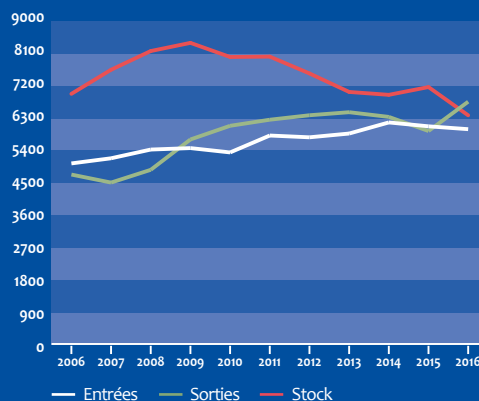
11 m 10 j

est le délai prévisible moyen de jugement, soit une baisse de 35,9 % de 2006 à 2016

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES*



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.